

**CUBA**

**Reprise des exécutions - Une atteinte aux droits humains qu'on ne saurait justifier**

*Index AI : AMR 25/014/2003*

C'est un nouveau coup porté au respect des droits humains fondamentaux : à Cuba, les autorités viennent de mettre un terme au moratoire sur les exécutions existant *de facto* depuis trois ans, en envoyant à la mort trois hommes qui ont été passés par les armes par un peloton d'exécution officiel, a déclaré Amnesty International ce lundi 14 avril.

« Ces exécutions, qui surviennent après une vague d'arrestations et de procès sommaires qui a concerné au moins 75 dissidents cubains – dont la plupart ont écopé de peines particulièrement longues, jusqu'à vingt-huit ans de prison – marquent un recul important des droits humains fondamentaux à Cuba.

« Ces exécutions sont extrêmement préoccupantes pour l'évolution de la situation des droits humains, pas seulement parce qu'elles signifient la fin du moratoire *de facto* sur les exécutions à Cuba, lequel avait été largement annoncé, a poursuivi Amnesty International. Nous sommes également très préoccupés par le fait que ces hommes ont été jugés lors d'un procès sommaire et que leur recours en appel devant la Cour suprême et le Conseil d'État a été examiné de façon superficielle et inadéquate. Ils ont été passés par les armes moins d'une semaine après l'ouverture de leur procès. »

Les trois hommes, Lorenzo Enrique Copello Castillo, Bárbaro Leodán Sevilla García et Jorge Luis Martínez Isaac, faisaient partie du groupe qui aurait tenté de détourner sur les États-Unis un ferry cubain avec, à son bord plusieurs dizaines de passagers, le 2 avril dernier. Ce détournement, le troisième en deux semaines à Cuba, s'était terminé sans effusion de sang, après un bras de fer de plusieurs jours entre les forces de sécurités cubaines et les pirates

Au moins 50 personnes sont actuellement condamnées à mort à Cuba. Amnesty International craint des exécutions imminentes du fait de la fin du moratoire et a appelé les autorités à commuer toutes les peines capitales très rapidement.

Lorenzo Enrique Copello, Bárbaro Leodán Sevilla et Jorge Luis Martínez ont été reconnus coupables d'acte de terrorisme au titre de la Loi n° 93 datant de fin 1991, qui a

durci les mesures anti-terroristes existantes et réaffirmé l'usage de la peine de mort pour les affaires les plus graves. Parmi les autres pirates, quatre ont été condamnés à la prison à vie et quatre autres ont reçu des peines plus légères.

Dans une déclaration officielle à propos des exécutions du 11 avril, le gouvernement cubain a déclaré subir des provocations graves et des menaces pour sa sécurité nationale de la part des États-Unis.

« Rien ne saurait justifier ces exécutions, survenues, qui plus est, après un procès sommaire, a déclaré Amnesty international dans sa réponse. Cuba a fait un grand pas en arrière au cours de ces quatre dernières semaines, remettant en cause plusieurs années de progrès en matière de droits humains. Ces exécutions représentent un retour aux mesures extrêmement répressives en vigueur il y a plusieurs dizaines d'années ; rien ne saurait les justifier et c'est le peuple cubain qui souffre en dernier ressort. » λ

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**